



Convention de stage

La présente convention règle les rapports entre d'une part,

l'établissement suivant, ci-après dénommé l'établissement d'accueil du stagiaire

Nom :

Adresse :

Service :

Tél. :

E-mail :

Représenté par Monsieur/Madame :

Fonction :

Et d'autre part,

a) Monsieur/Mademoiselle :

Adresse :

Tél. :

ci-après dénommé(e) le/la stagiaire

b) le conseiller du/de la stagiaire au sein de la formation ReBOND

Madame/Monsieur :

Tél. :

E-mail :

ci-après dénommé(e) le/la responsable du stage

1. Objet de la convention

Il est convenu que M/Mme accueille M/Melle aux fins de l'accomplissement d'un stage, pour la période du au , à raison de ... (demi-) jours par semaine ou pour les jours dont les dates sont précisées ci-dessous :

..... Horaire : de ... h ... à ... h ...

La présente convention ne constitue en aucune façon un contrat de travail.

2. Objectif du stage

Le principal objectif du stage est de permettre à l'étudiant de **confronter son projet de formation à la réalité socioprofessionnelle** afin d'en vérifier l'adéquation avec ses représentations, ses goûts et ses aptitudes.

Objectif(s) plus particulier(s) :

3. Moyens prévus par le maître de stage, en concertation avec l'étudiant, pour permettre la réalisation des objectifs

a) Observation : (à préciser)

b) Interview : (à préciser)

c) Participation à des tâches : (à préciser)

4. Encadrement

a) Le maître de stage : il s'agit de la personne de l'établissement d'accueil qui accompagne l'étudiant au quotidien dans son stage. Plus particulièrement, celle-ci accepte de conseiller et de guider l'étudiant tout au long du stage et de lui fournir toutes les informations nécessaires lui permettant de se faire une idée de la réalité du terrain.

b) Le responsable du stage : il s'agit de la personne qui cautionne la convention de stage, qui constitue le lien entre l'étudiant et l'établissement d'accueil et enfin, qui veille au bon déroulement du stage de manière à ce qu'il soit le plus profitable à la fois pour l'établissement d'accueil et pour l'étudiant.

5. Assurances

Pendant son stage, l'étudiant est couvert par l'assurance de l'institution d'origine. Il est conseillé au participant désinscrit de son institution d'enseignement d'origine de souscrire à une assurance individuelle.

6. Respect des règles en vigueur

Le stagiaire s'engage à se conformer aux dispositions des règlements en vigueur dans l'établissement d'accueil. En particulier, le stagiaire est tenu, en cas d'interruption du stage pour quelque raison que ce soit, d'avertir sans tarder le maître de stage (nom, tél.) ainsi que le responsable du stage (le conseiller).

Fait à, le.....

En trois exemplaires originaux, chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien.

Le/la stagiaire

L'établissement d'accueil

Le responsable du stage